

Pêche de loisir :
Rec Fishing … Didier Le Gac appelle à plus de souplesse

Alors que la saison de pêche va reprendre, le député Didier Le Gac a interrogé ce matin à l'Assemblée nationale la ministre de la Mer, Catherine Chabaud, sur les nouvelles règles européennes encadrant la pêche de loisir.

Ainsi, il a alerté la ministre sur le nouveau dispositif européen « Recfishing », officiellement lancé le 12 février dernier. Celui-ci prévoit l'obligation préalabale d'enregistrement des plaisanciers dans un fichier numérique et la déclaration de certaines espèces le jour même de leur pêche.

Le député pointe des mesures potentiellement contraignantes. Il demande des ajustements. Il propose notamment d'alléger les démarches pour les usagers occasionnels et de créer une déclaration unique et simplifiée pour les moniteurs-guides.

La ministre s'est engagée à rester vigilante pour ne pas alourdir excessivement les obligations des plaisanciers.

Surtout, la ministre a précisé au député que l'année 2026 serait bien une année blanche : pas de verbalisation cette année lors des contrôles qui seront à visée uniquement pédagogique.

Didier Le Gac suivra ce dossier de près, notamment pour s'assurer que les personnes sans solution numérique ne soient pas demain, de fait, pénalisées, voire exclues de la pêche de loisir.

Lien vers la vidéo de son intervention : https://youtu.be/l2d8HdTygt8

Contact : Didier Le Gac
didier.legac@assemblee-nationale.fr
02.98.33.02.20 - 06.73.39.59.17
11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan